



**DIRECTION TERRITORIALE
SUD-OUEST**

AGENCE DE BORDEAUX

Unité Territoriale de la Dordogne

Département de la DORDOGNE

**Arrondissement de Sarlat la Canéda
Canton de Sarlat la Canéda**

**Région IFN : - codification ONF : 616
- codification IFN : 87.2**

Forêt communale de Sarlat la Canéda

**Surface (arrondie à l'are) :
30 ha 21**

**AMENAGEMENT FORESTIER
2009 - 2023
(15 ans)**

**Série unique de production
et de protection générale
des milieux et des
paysages**

30.21 ha

Futaie régulière

**Altitude supérieure 320m
inférieure 290m
moyenne 300m**

Essences

Répartition en volume :

**chêne 65%
châtaignier 15%
Pin maritime 10%
Divers feuillus 10%**

TOTAL 100%

SOMMAIRE

0 . RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1 DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT	3
0.2 SURFACE DE LA FORET	3
0.3 PROCES-VERBAUX DE DÉLIMITATION OU DE BORNAGE	3
0.4 PARCELLAIRE	3
0.5 DROITS DIVERS ET CONCESSIONS	4
1 . ANALYSES DU MILIEU NATUREL	4
1.1.1 Topographie et hydrographie	4
1.1.2 Climat	4
1.1.3 Géologie	4
1.1.4 Pédologie	4
1.1.5 Stations forestières	5
1.2 HABITATS NATURELS	5
1.3 Z.N.I.E.F.F (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ET Z.I.C.O (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux)	5
1.4 FLORE	6
1.4.1 Relevé des espèces végétales remarquables	6
1.4.2 Répartition des essences forestières	6
1.4.3 Peuplements et arbres biologiquement remarquables	6
1.4.4 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	6
1.5 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	6
1.6 LA FAUNE SAUVAGE	7
1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables	7
1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)	7
1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	7
1.7 RISQUES NATURELS	7
1.8 RISQUES D'INCENDIE	7
2 . ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	8
2.1 PRODUCTION LIGNEUSE	8
2.2 AUTRES PRODUCTIONS	8
2.3 ACTIVITÉS CYNÉGETIQUES	8
2.4 ACCUEIL DU PUBLIC	8
2.5 PAYSAGES	8
2.6 RICHESSES CULTURELLES	8

2.7 SUJETIONS DIVERSES	8
3 . GESTION PASSEE	9
3.1.TRAITEMENTS SYLVICOLES	9
3.1.1 Traitements antérieurs	9
3.1.2 Dernier aménagement forestier	9
3.2 TRAITEMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL	9
3.3. ETAT DES LIMITES ET DES ÉQUIPEMENTS	10
4 . LES SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	11
4.1 PROBLÈMES POSÉS ET SOLUTIONS RETENUES	11
4.2 DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES	11
4.3 DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES À LA SÉRIE UNIQUE	11
4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement	11
4.3.2 Essences objectifs et critère d'exploitabilité	12
4.3.3 Détermination de l'effort de régénération	12
4.3.4 Classement des unités de gestion	12
4.3.5 Histogramme des classes d'âge à la fin de l'aménagement	12
5 . PROGRAMME D'ACTIONS	13
5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	13
5.2 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF À LA SÉRIE UNIQUE	13
5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes	13
5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux	14
5.3 AUTRES DISPOSITIONS GÉNÉRALES	15
5.3.1 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité	15
5.3.2 Gestion de l'équilibre faune / flore	15
5.3.3 Dispositions en faveur de l'accueil du public	15
5.3.4 Dispositions en faveur des paysages	15
5.3.5 Protection des sites d'intérêt culturel	16
5.3.6 Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	16
5.3.7 Mesures générales d'ordre sanitaire	16
5.3.8 Mesures générales concernant l'équipement de la forêt et la Défense des Forêts	16
Contre l'Incendie	16
6 . BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	17
6.1 RECOLTES	
6.2 RECETTES	
6.3 DÉPENSES	
6.4 BILAN PASSE ET FUTUR	

0 . Renseignements généraux

0.1 DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT

- Forêt communale de Sarlat la Canéda
 - Département de la **DORDOGNE**
 - **Arrondissement de SARLAT** la Canéda
 - Canton de **SARLAT la Canéda**
 - Territoire de la commune de **Sarlat la Canéda**
 - Région IFN : - codification ONF : 616
- codification IFN : 87.2
 - ORLAM : Dordogne Centrale
- La forêt est rattachée à La Direction Territoriale Sud-Ouest / Agence de BORDEAUX
Unité Territoriale de la Dordogne / Triage N° 3 (Sud Périgord)
La forêt relève du régime Forestier depuis le 12 décembre 2002

0.2. ORIGINE DE LA FORET : ELEMENTS D'HISTOIRE.

A ce jour la surface totale de la forêt est de 30ha 21a

0.3 PROCES-VERBAUX DE DÉLIMITATION OU DE BORNAGE

La partie ouest du massif est bornée, ainsi qu'une partie sud-est de la forêt. On trouve également deux bornes sur le périmètre de la parcelle forestière n°1, au nord. Les limites périmétrales ont été nettoyées dans le cadre d'un programme de travaux. Il reste à rouvrir la partie bornée au sud-est.

La forêt est entièrement située sur le territoire communal de Sarlat la Canéda. Le détail du parcellaire figure ci-dessous. voir carte du parcellaire

parcelles forestières	parcelles cadastrales	Contenance cadastrale	surface
1	AI 204 AI 205	0.37.10 1.00.90	1.38.00
2	AL 27	0.14.52	0.14.52
3	AK 9 pie	2.37.23	2.37.23
4	AK 9 pie	5.92.48	5.92.48
5	AK 9 pie	5.07.27	5.07.27
6	AK 9 pie	5.36.79	5.36.79
7	AK 9 pie AK10 AK11	4.65.59 0.35.50 0.46.50	5.47.59
8	AK 9 pie	1.41.94	1.41.94
9	AK 15 AK 16	0.33.70 2.62.20	2.95.90
10	AK 13	0.09.65	0.09.65
		TOTAL	30.21.37

Le parcellaire proposé compte 10 unités de gestion, s'appuyant principalement sur des limites naturelles et des chemins. Le parcellaire sera assis sur le terrain dans le cadre du programme de travaux annuels. La parcelle 10 est en fait un pré non boisable. La **surface forestière** retenue par conséquent est de 30ha11a72ca, arrondie à **30ha12**.

0.5 DROITS DIVERS ET CONCESSIONS

La forêt communale de Sarlat la Canéda ne fait l'objet d'aucune concession ni d'aucun droit divers.

1 . Analyses du milieu naturel

1.1 FACTEURS ÉCOLOGIQUES

1.1.1 Topographie et hydrographie

La forêt communale de Sarlat la Canéda est située dans le Périgord Noir lequel constitue une entité différente du Causse, notamment pour des raisons stratigraphiques. Dans le catalogue de Charnet consacré aux stations du Périgord noir, elle représente une partie compacte de « calcaires sableux et chêne vert avec exposition chaude ». La Sarladais constitue une zone feuillue d'environ 68 hectares dans l'inventaire forestier de 1982. .

L'altitude moyenne avoisine 300m dans les confins orientaux et s'abaisse à 230m dans le sud-ouest du pays de Belvès. Cette surface recoupe en biseau les couches calcaires du Mésozoïque, d'où un affleurement de ces couches en bandes parallèles. Les mouvements tectoniques n'ont pas laissé de trace visible dans le relief qui est principalement le résultat d'une érosion aérienne contemporaine de l'installation du réseau hydrographique (Pléistocène ancien).

1.1.2 Climat

Le Périgord noir est mal pourvu en statistiques climatiques (réseau synoptique le plus proche : Gourdon). La plupart des stations sont situées dans les vallées alors que la couverture forestière est principalement installée sur les plateaux. Les précipitations annuelles d'environ 800mm à 900mm, réparties régulièrement. On compte cinquante jours de gelée sous abri. Le relief accidenté laisse prévoir l'existence de microclimats.

1.1.3 Géologie

Le socle hercynien plonge rapidement sous la couverture sédimentaire. L'exondaison de la région dure jusqu'au début du crétacé supérieur. La mer se retire définitivement à la fin du crétacé , suivie d'une période d'apports fluviaux ou fluviolacustres. L'altération des surfaces de calcaires gréseux ou riches en quartz donne naissance à des altérites sableuses. La forêt est assise sur du calcaire à silex du santonien supérieur et sable glauconieux.

Pendant le quaternaire, le réseau hydrographique actuel se met en place et contribue à l'édification du relief. Les formations superficielles sont constituées à cette époque.

1.1.4 Pédologie

Sur roche-mère calcaire, les sols principalement observés sont les suivants :

Les sols bruns calciques

Ils sont très bien représentés sur terrains calcaires. On distingue :

- sols bruns calciques fersiallitiques et superficiels :
en situation tabulaire ou de pente faible
- sols bruns calciques peu fersiallitiques
sols généralement plus épais sur calcaires de type © ou marnes et bas de versants

les sols bruns

- sols bruns eutrophes :
sur calcaire marneux ou crayeux en situation de bas de versant

- sols bruns mésotrophes :
sur matériaux siliceux en bas de versant
- sols bruns acides :
sur plateau et sédiments pauvres et grossiers (suite à un enrésinement)

La texture limono-argileuse devient plus argileuse en profondeur. Le sol est souvent relativement bien drainé avec une réserve en eau prospectable par les racines relativement variable, jusque 60cm de profondeur, d'où une bonne nutrition.

Le groupement végétal comprend de très nombreuses essences calcicoles ou neutro calcicoles (fusain, brachypode des bois, voire lantane...). Le charme est abondant dans le sous-étage, notamment en station tabulaire. L'humus de type mull eutrophe sur le plateau de chêne devient mor dans le taillis de châtaignier. On y rencontre la canche flexueuse, la germandrée scorodoine, la callune, la fougère aigle sur des sols lessivés en voie de podzolisation.

1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques: stations forestières

Une station forestière est une zone homogène vis à vis des conditions physiques (climat, topographie, roche-mère, sol) et de la dynamique de la végétation.

Le détail de l'analyse pédologique et de l'inventaire botanique figure en annexe

parcelle	TYPOLOGIE DES STATIONS FORESTIERES					TOTAL
	chênaie-charmaie neutro calcicole	chênaie-charmaie neutro acidifline	chênaie-charmaie méso acidiphile	chênaie-charmaie acidiphile	chênaie-charmaie hyper acidiphile	
1		1.07	0.31			1.38
2		0.15				0.15
3		1.59	0.78			2.37
4		0.65	1.57	1.02	2.68	5.92
5	0.60	2.15	0.93	0.71	0.68	5.07
6		0.42	2.53	0.21	2.21	5.37
7	1.78	2.71	0.69		0.30	5.48
8	0.17	0.17	0.36	0.72		1.42
9	1.53	0.62	0.52	0.29		2.96
TOTAL	4.08	9.53	7.69	2.95	5.87	30.12

1.2 HABITATS NATURELS

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire ou d'habitat prioritaire n'a été répertorié officiellement dans le cadre du programme Natura 2000.

1.3 Les Z.N.I.E.F.F.(Zones d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique) et Z.I.C.O (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux)

Aucune zone d'intérêt écologique n'a été relevée sur le site.

1.4 FLORE

1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables

Il n'existe aucun classement ni inventaire d'espèces remarquables sur le massif. Aucune n'a été rencontrée lors de l'étude du site.

1.4.3 Répartition des essences forestières

Répartition en début d'aménagement et en surface boisée

Essences	Surface (ha)	%
chêne	15ha75	52%
châtaignier	6ha 35	21%
Résineux	1ha 73	6%
Divers feuillus	6ha 29	21%
Total	30ha 12	100%

1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Il n'existe pas de peuplement ou d'arbre biologiquement remarquable.

1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Les peuplements de pin maritime sont mûrs. Les peuplements de châtaignier révèlent des signes de dessèchement en cime, lié à la maladie de l'encre. Le chêne sessile résiste bien aux sécheresses répétitives et demeure l'essence objectif de la forêt.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des types de peuplements par parcelle. Les peuplements mélangés représentent une part non négligeable de la futaie (26%) Les perchis représentent environ 1.5%. Le taillis de châtaignier (22%) constitue une part importante à l'heure actuelle, tandis que le taillis d'acacia (1%) est tout à fait anecdotique. La futaie de chêne demeure l'essentiel (50%) de la forêt.

parcelle	futaie de chêne	futaie feuillus divers	futaie mixte	perchis résineux	taillis châtaignier	taillis acacia	futaie pin maritime	TOTAL
1	0.75	0.31			0.32			1.38
2				0.15				0.15
3	1.92					0.45		2.37
4	2.00			0.63	3.29			5.92
5	3.78	1.29						5.07
6	2.08		0.81		2.48			5.37
7	5.22				0.26			5.48
8		0.86					0.56	1.42
9		1.62	0.95				0.39	2.96
TOTAL	15.75	4.08	1.76	0.78	6.35	0.45	0.95	30.12

Voir la carte des types de peuplements forestiers

Certains dégâts liés à le tempête de 1999 sont toujours visibles dans le massif.

1.6 LA FAUNE SAUVAGE

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables

Il n'existe pas d'espèce animale remarquable en forêt de Sarlat la Canéda.

1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

La forêt de Sarlat la Canéda est classée en réserve de chasse.
Le gibier ne constitue pas une menace pour les peuplements forestiers.

1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Il n'y a pas de risque lié à la population animale sur la forêt.

1.7 RISQUES NATURELS

Il n'existe pas de risque naturel dans la forêt de Sarlat la Canéda.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

La forêt est sensible aux hâles de mars et offre un couvert combustible (fougère sèche...).
Les risques d'incendie ne sont pas à exclure.



Chêne sessile



Pin maritime

2 . Analyses des besoins économiques et sociaux

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Touchée par la tempête de 1999 sur des îlots de taille inférieure à l'hectare, la forêt n'a pas fait l'objet d'un programme de nettoyage et de reconstitution. La commune a fait procéder au nettoyage de certaines zones à des fins paysagères et sécuritaires. Cette forêt est considérée depuis longtemps comme un site poumon vert périurbain. Outre la proximité du château, elle offre un parcours sportif ainsi qu'un sentier botanique réalisé par l'ONF. Son sous-bois recèle des champignons appréciés.

Le chêne constitue l'essence la plus représentée dans la forêt. Issu de futaie sur souche bien souvent, le peuplement est souvent gélif, mais les billes conviennent à la menuiserie et à la charpente.

Peu de demande de bois de chauffage de la part des particuliers.

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Le ramassage des champignons amène une fréquentation moyenne. Il n'existe pas de droit d'usage particulier. Un projet de sentier mycologique est à l'étude.

2.3 ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES

La forêt de Sarlat la Canéda n'est pas chassée. On y rencontre quelques mammifères (chevreuil, sanglier). Toutefois, il serait dangereux de minimiser les risques de dégâts de gibier. La protection individuelle des plants introduits sur le massif s'avère indispensable.

2.4 ACCUEIL DU PUBLIC

Proche de l'agglomération de Sarlat la Canéda, cette forêt a aussi une vocation d'accueil du public. De taille modeste, elle offre toutefois des parcours vallonnés et variés.

Le sentier sportif est toujours très fréquenté. Il aurait besoin d'une remise en état. L'ONF a réalisé un sentier botanique portant sur 15 essences destiné au grand public et aux scolaires.

Le présent aménagement forestier souhaite mettre l'accent sur une sylviculture souple adaptée aussi à l'accueil du public.

2.5 PAYSAGES

La forêt présente une assez faible sensibilité paysagère. L'évolution des sous-bois, en raison de la conversion du taillis de châtaignier notamment fera l'objet d'une information au public en liaison avec la commune de Sarlat la Canéda.

2.6 RICHESSES CULTURELLES

Il n'existe en forêt aucun élément présentant un intérêt architectural.

2.7 SUJETIONS DIVERSES

La commune de Sarlat dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans lequel la forêt est classée non constructible (NC).

3 . Gestion passée

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

La forêt communale de Sarlat la Canéda n'était pas dotée d'un aménagement forestier.

3.1.1 Traitements antérieurs

Les coupes de bois ont été assez rares depuis une vingtaine d'années. Le tableau ci-après en donne le détail :

date	parcelle	nature de la coupe	volume	surface	prix de vente
17.10.96	6	amélioration	149 m3	5 ha	41 000 F
16.06.87	7	amélioration	115 m3	6.7 ha	8 650 F
20.09.84	1 et 8	régénération	248 m3	5.77 ha	7 440 F
05.10.81	8	régénération	745 m3	1.6 ha	44 260 F
05.10.81	5	régénération	1550 m3	4.1 ha	39 684 F

TOTAL 2807 m3 104 134F(courants)

En dépense, une plantation de merisiers de haute tige a été réalisée (en parcelle 5). Faute d'entretien régulier, ces arbres sont mal venants, fortement concurrencés par la végétation (saules notamment).

3.1.2 Dernier aménagement forestier : néant

La forêt appartient à la famille Watelin, propriétaires belges, depuis le début du vingtième siècle. Les taillis furent vendus peu à peu pour répondre à des besoins d'argent. Le châtaignier servait aux feuillardiers à confectionner le feuillard pour les barriques.

En 1939, de nombreux pins furent coupés pour confectionner des caisses destinées à la poudrerie de Bergerac.

Les plus beaux chênes de la région se trouvaient dans cette forêt. Ils furent coupés dans les années soixante. Aucun reboisement ne fut entrepris.

Des semis de pin maritime eurent lieu en 1985, sous la conduite de M. Rabillé, propriétaire riverain, ex forestier de l'ONF.

M Delmont Louis, ancien Maire de Sarlat la Canéda s'opposa à l'acquisition du château et de la forêt par des moines bouddhistes dans les années 1985. La Commune de Sarlat la Canéda en devint propriétaire. Il y fut créé un sentier sportif pour répondre à un objectif d'accueil du public sur le massif.

Le dépérissement des peuplements de châtaignier dû à la maladie de l'encre date des années soixante-dix et se poursuit aujourd'hui, condamnant à terme toute opération de balivage du taillis de châtaignier.

La gestion de la forêt fut confiée à « la coopérative de gestion de bois & forêts » du Lot. Elle assigna à la forêt communale le double objectif « touristique et de production ».

La « Maison du châtaignier, marrons et champignons » de Villefranche du Périgord et le CRPF (Frédéric LEDUN) entreprirent sans grand succès un balivage du taillis de châtaignier sur une partie du massif.

Un réseau de chemins de vidange fut mis en place dans les années 1990.

3.2 TRAITEMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL

Il n'y a pas de traitement des autres éléments du milieu naturel

3.3 ETAT DES LIMITES ET ÉQUIPEMENTS

Limites périmétrales : **voir carte du parcellaire, carte n° 2**

La longueur totale de pistes en terrain naturel est de 2km, soit une densité de 6.5km / 100ha

La densité recommandée est de 3 à 4 km / 100ha.

- **D.F.C.I.**

Il n'existe pas de réseau de pistes DFCI dans la forêt. Toutefois la desserte est bonne et l'accès assez facile.

- **Equipements d'accueil du public**

- le circuit sportif déjà ancien en cours de rénovation (panneautage)
- un sentier botanique installé début 2008
- un projet de sentier mycologique à l'étude



le château vue du sud

le parcours sportif



le sentier botanique

4 . Les synthèses: objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement : 15 ans, 2009 - 2023

4.1 PROBLÈMES POSÉS ET SOLUTIONS RETENUES

Caractéristiques de cette forêt :

- la forêt communale de Campagnac est située à proximité immédiate de la ville de Sarlat la Canéda. La pression du public est importante, du fait de la présence d'un sentier de grande randonnée (GR) à proximité, de boucles du Plan Départemental Itinéraires de Promenades et Randonnées, de randonnées équestres chaque année.... Le rôle de « poumon vert » s'avère primordial.
- La tempête de 1999 a endommagé certaines zones éligibles aux subventions, qui n'ont encore pu être reconstituées depuis.
- La forêt présente une certaine diversité végétale (une quinzaine d'essences arborescentes recensées lors de l'inventaire en plein). Actuellement les essences feuillues sont surtout présentes dans le taillis simple et la futaie. Les élus de Sarlat la Canéda affichent leur réticence à l'enrésinement systématique des zones dégradées et du taillis. Les potentialités stationnelles permettent d'envisager localement une conversion de ces taillis en chêne sessile.
- La forte imbrication des essences feuillues et résineuses au sein des peuplements participe à l'attrait paysager de la forêt. L'objectif de production est donc bien présent, même si la priorité clairement affichée est l'accueil du public. L'état du taillis de châtaignier nécessite une conversion en futaie feuillue.

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES

L'ensemble de la forêt constitue une série unique de 30 ha 12 avec un objectif de production, protection des milieux et accueil du public.

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES À LA SÉRIE UNIQUE

4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement

la forêt est aménagée en une série unique de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages. La forêt sera traitée en futaie régulière.

4.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les conditions stationnelles sont souvent propices au maintien du feuillu.

Diamètres d'exploitabilité selon le type de station :

	station moyenne	station contraignante
chêne sessile	55	45
pin maritime	60	50

autres feuillus	40	30
-----------------	----	----

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

- Surface à régénérer d'équilibre : Se

En prenant un âge d'exploitabilité de 120 ans pour le chêne, de 60 ans pour les pins et de 40 ans pour les autres feuillus, la surface théorique d'équilibre serait de :

$$Se = (15.75 * 15 / 120) + (1.73 * 15 / 60) + (12.64 * 15 / 40)$$

$$Se = 1.97 + 0.43 + 4.74 = 7ha14$$

- Surface à régénérer retenue : Sr

Le taillis de châtaignier constituant des zones homogènes d'une certaine surface représente 5ha77. Cet effort de régénération est inférieur à la surface d'équilibre mais il tient compte des peuplements en place et de l'intérêt sylvicole lié à la conversion du taillis de châtaignier en futaie de chêne sessile.

la surface retenue est de (cf tableau des groupes ci-dessous).

$$Sr = 5ha77$$

Le groupe de régénération sera composé exclusivement du taillis à convertir, soit 5ha77. Le reste de la surface constituera le groupe d'amélioration.

tableau des groupes de régénération et d'amélioration

parcelle forestière	Régénération	Amélioration	TOTAL
1		1.38	1.38
2		0.15	0.15
3		2.37	2.37
4	3.29	2.63	5.92
5		5.07	5.07
6	2.48	2.89	5.37
7	0.26	5.22	5.48
8		1.42	1.42
9		2.96	2.96
TOTAL	6.03	24.09	30.12

Pourcentage des essences en fin d'aménagement :

Essences de futaie	surface occupée à la fin de l'aménagement	%
chêne sessile	21ha52	72%
châtaignier	0ha58	2%
Pin maritime & Divers Résineux	1ha73	6%
Divers feuillus	6ha29	20%

5 . Programme d'actions

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Il n'y a aucune disposition particulière concernant le foncier hormis l'ouverture de la limite périmétrale dans le sud-ouest de la forêt.

5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF À LA SÉRIE UNIQUE

5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

assiette des coupes par contenance

- Dans le groupe d'amélioration, les coupes auront essentiellement pour but d'améliorer les peuplements, de supprimer les sujets tarés ou dépérissants, de favoriser les houppiers donc la croissance en diamètre, en procédant à une mise à distance des tiges, réduisant ainsi le critère d'élancement et les risques de basculement par le vent. Le mélange d'essences sera préservé à la fois à des fins paysagères mais aussi pour préserver la biodiversité. Le prélèvement devrait représenter la quart des tiges et environ 20% du volume sur pied.
- Dans le taillis de châtaignier, on procèdera à une coupe rase dans les zones supérieures à un hectare d'un seul tenant car la durée de survie de ce taillis est limitée. On prélèvera ensuite les quelques pins maritimes mûrs ainsi que les éventuels chênes restants. Après vidange des produits et nettoyage de la coupe, on plantera du chêne sessile dans les zones les plus favorables. Ailleurs, le cas échéant, le pin maritime et le bouleau verruqueux pourraient remplacer le chêne sessile comme essence de reboisement.
- Compte tenu de l'imbrication fréquente des peuplements, il conviendra de travailler au profit des feuillus intéressants (fruitiers notamment). On procédera à la récolte des vieux pins maritimes et on éclaircira par le haut vigoureusement les résineux.
- Le taillis d'acacia de faible surface sera éclairci lors du passage en coupe d'amélioration de la parcelle 3.

Programme des coupes :

Année	Parcelle	Surface totale en ha	Essence	Type de coupe	FUTAIE			TAILLIS		
					Volume total en m3	Prix de vente en €/m3	Recettes en €	Volume total en m3	Prix de vente en €/m3	Recettes en €
2009	6	2.48	châtaignier	rase				408	7	2856
2009	6	2.89	Chêne/résineux	amélio	100	40	4000			
2009	1	1.06	Chêne/FD	amélio	40	35	1400			
2012	3	2.37	Chêne/robinier	amélio	80	30	2400			
2014	4	3.29	châtaignier	rase				755	7	5285
2014	4	2.63	Chêne/résineux	amélio	80	40	3200			
2016	5	5.07	Chêne/FD	amélio	80	40	3200			
2018	7	5.48	chêne	amélio	150	40	6000			
2018	7	0.26	châtaignier	rase				40	7	280

2020	8	1.42	FD/résin	amélio	40	35	1400			
2022	9	2.96	FD/résin	amélio	100	35	3500			
				TOTAL	670 m3		25100€	1203 m3		8421€

La parcelle 2 portant quelques résineux d'ornement sans intérêt sylvicole ne passera pas en coupe.

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

Programme de travaux :

- **programme du groupe de régénération :**

Dans les parcelles 4 et 6 où le taillis de châtaignier dépasse un hectare d'un seul tenant, la plantation à la pioche de chêne sessile à la densité de 1650 plts/ha de taille 30/80 de type 1S1 est la solution préconisée en raison d'une bonne résistance aux périodes estivales sèches. Le milieu légèrement acide est propice au chêne sessile selon le Guide de la Chênaie Atlantique pour les zones les plus fertiles. Le bouleau verruqueux pourrait lui être préféré dans les zones de potentialité moyenne et le pin maritime dans les zones les plus pauvres.

La référence est la régénération artificielle avec accompagnement feuillu naturel 3 CHS 2.

Si nécessaire après la coupe rase, il sera procédé au broyage des grands rejets (châtaignier/robinier). La dévitalisation des souches ne semble pas nécessaire ni la préparation de potets travaillés.

On retiendra donc le coût du broyage, soit 220€/ha. Les lignes seront distantes de 4m afin de permettre la mécanisation des dégagements, les plants distants d'un mètre cinquante sur la ligne. Le coût retenu pour la fourniture sera de 1287€/ha, celui de la plantation à la pioche sera de 1600€/ha.

Le dégagement mécanique avoisinera 380€/ha et visera à éliminer la concurrence. Il s'avère indispensable de protéger ces plants individuellement contre le gibier.

année	parcelle	surface	decription travaux	coût/ha	dépense en €
2010	6 / 7	2.74	broyage végétation	220	602.80
2010	6 / 7	2.74	plantation chêne 1650 plts/ha	2887	7910.38
2010	6 / 7	2.74	fourn & pose protections individuelles	3875	10617.50
2012	6 / 7	2.74	entretien cloisonnements	150	411.00
2012	6 / 7	2.74	dégagement manuel	380	1041.20
2014	6 / 7	2.74	entretien cloisonnements	150	411.00
2014	6 / 7	2.74	dégagement manuel	380	1041.20
2015	4	3.29	broyage végétation	220	723.80
2015	4	3.29	plantation chêne 1650 plts/ha	2887	9498.23
2015	4	3.29	Fourn & pose protections individuelles	3875	12749.00
2016	6 / 7	2.74	dégagement manuel	380	1041.20
2017	4	3.29	entretien cloisonnements	150	493.50
2017	4	3.29	dégagement manuel	380	1250.20
2019	4	3.29	entretien cloisonnements	150	493.50
2019	4	3.29	dégagement manuel	380	1250.20
2021	4	3.29	entretien cloisonnements	150	493.50
2021	4	3.29	dégagement manuel	380	1250.20
				TOTAL	51278.41 €

Actuellement, il n'est pas possible d'affirmer que ces travaux de régénération pourront faire l'objet d'une subvention hors tempête à hauteur de 40% pour la plantation.

- **programme du groupe d'amélioration :**

- nettoyage des plantations feuillues dans la parcelle 5. Les surfaces concernées pour les opérations de nettoyage de merisiers sont de 0.6ha et 0.9ha pour les deux zones concernées.

Les merisiers datant d'une dizaine d'années ont végété faute d'entretien. Il est urgent de les mettre en lumière en prélevant les nombreux saules disséminés dans la plantation et de lutter contre la concurrence multiple des essences pionnières envahissantes.

Le choix pourra se porter sur un chêne, un fruitier voire un robinier bien conformé, si le merisier ne constitue pas une tige d'avenir.

Ce nettoyage rendu délicat par le salissement de la parcelle 5p notamment ne pourra être cloisonné en raison de l'étroitesse de la bande concernée. Cette opération représentera un prix de 1400€/ha, soit un coût total de 2100€ environ.

- **desserte :**

Il n'y aura pas de dépense d'entretien sur le réseau de pistes en terrain naturel, les réparations de dégâts restant à la charge des entrepreneurs ou des exploitants. Toutefois l'accès de la forêt aux grumiers est difficile et l'absence de piste empierrée suffisamment large nécessitera l'évacuation des produits sur une distance de débardage non négligeable.

- **assainissement :**

aucune mesure n'est à prévoir

- **divers infrastructures et limites:**

Il est nécessaire d'asseoir les limites de la forêt. Toutefois, la mise en place du périmètre sur 100m environ en limite de la parcelle 6, ainsi que la pose de plaques et la mise en peinture à la fois du périmètre et du parcellaire auront un coût :

- mise en peinture du périmètre et du parcellaire : 7 jours d'OF, soit 1500€, fournitures comprises
- fourniture et pose de plaques de parcelles, soit 57 plaques de parcelles, soit 500€ environ.

Le coût total des interventions sur les limites sera de 2000€ environ.

BILA DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE LIMITES

année d'intervention	nature de l'intervention	quantité	prix unitaire	coût de l'intervention
2009	fourniture & pose de plaques de parcelles	57 U	8.8€/U	500 €
2009	Nettoisement des merisiers	1.5ha	1 400€/ha	2100€
2011	Mise en peinture périmètre/parcellaire	9 km	167€/km	1503€

TOTAL 4103 €

5.3 - AUTRES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

5.3.1 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité

les arbres creux seront systématiquement conservés à raison d'un par hectare et identifiés par un triangle bleu en dehors des zones fréquentées par le public.

5.3.2. Gestion de l'équilibre faune/flore

Aucune mesure particulière n'est à envisager.

5.3.3. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Outre la création d'un sentier botanique présentant 15 essences, le parcours sportif a fait l'objet d'une rénovation du panneautage afin de le rendre plus attrayant. A la demande de la commune, un projet de sentier mycologique est à l'étude. Il devrait représenter un investissement de 15000€.

5.3.4. Dispositions en faveur des paysages

Aucune disposition particulière n'est à envisager.

5.3.5. Protection des sites d'intérêt culturel

Il n'existe aucun site d'intérêt culturel dans la forêt.

5.3.6 Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Les talus pentus ne présentent aucun signe d'érosion ou de dangerosité.

5.3.7. Mesures générales d'ordre sanitaire

La maladie de l'encre et la présence d'un chancre affectent le taillis de châtaignier. Ce dépérissement est très ancien en Périgord. Il semble irrémédiable à ce stade de nos connaissances en matière de pathologie forestière.

5.3.8 Mesures générales concernant l'équipement de la forêt et la Défense des Forêts Contre l'Incendie

Aucune mesure particulière n'est à envisager.

6 . Bilan économique et financier

6.1 RÉCOLTES

La forêt de Sarlat La Canéda devrait produire 1873m³ (coupes de futaie et de taillis) sur les 15 années de cet aménagement (2009 – 2023) . Soit 125 m³ / an ou bien 4.15 m³/ / ha / an, rapporté à la surface forestière de 30.12ha.

6.2 RECETTES

Les recettes sont estimées à 33 915 € sur les 15 années de cet aménagement, soit 2 261 € / an ou bien 75€ / ha / an, rapporté à la surface forestière de 30.12 ha.

6.3 DÉPENSES

Les dépenses prévisibles en travaux sont estimées à 55 381 € sur les 15 années de cet aménagement, soit 3 692 € / an ou 123 € / ha / an.

En ajoutant les frais de garderie aux dépenses prévisibles en travaux, le total des dépenses devrait s'élever à 58 771 € sur la période 2009 – 2023 soit 3 918 €/an.

6.4 BILAN FUTUR

Le bilan Recettes – Dépenses de la forêt de Sarlat La Canéda (sans subventions mais avec les frais de garderie) serait négatif de 1 657 € / an soit - 55 €/ha/an..

ETUDE REALISEE PAR :

DIRECTION DE L'ETUDE ET REDACTION :

WALLET Jean-Marie, responsable de l'UT Dordogne

CARTOGRAPHIE :

René BEDECARRAX (cartographe SIG)

DACTYLOGRAPHIE ET RELECTURE :

WALLET Jean-Marie, Michel ALVERE (responsable de l'US FAR)

Moyens informatiques :

- Logiciel EXCEL 97
- Logiciel Word 97
- Logiciel Arcview - Data Expert

Remerciements :

- M. Robert RABILLE, ancien forestier pour sa contribution à l'historique de la forêt
- M. Francis MAUGARD, IAE, pour sa contribution à l'étude stationnelle

Rédigé à Trélissac , le 1 septembre 2008

L'Aménagiste

WALLET Jean-Marie

Contrôlé et proposé,

A , le

Le Responsable Aménagement
De l'Agence de Bordeaux

Présenté à l'approbation,

A Toulouse, le

Le Responsable du Service Gestion Durable
de la Direction Territoriale Sud-Ouest

Michel ALVERE